PROCES VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

Date du conseil municipal : *le 26 mai 2020.*

Date de convocation du conseil municipal *: le 22 mai 2020.*

Lieu du conseil municipal : *Salle des Fêtes Claude NOUGARO - SAINT CLAR DE RIVIERE*

Heure du conseil municipal : *la séance est ouverte à 20 h 30.*

Listes des présents, absents et pouvoirs *:*

PRESENTS : MM. Etienne GASQUET, Andrée CARDONA, Virginie CAZAUX, Jocelyn CIMBER, Marie-Françoise DAL GRANDE, Martine GIULIANI, Rémy LANSAC, Marina LASSERRADE, Loïc MAHE, Jérôme PACHECO, Jean-Pierre PAVAN, Yannick PUERTOLAS, Jacques RIZZO, Romain ROUQUETTE, Annie SUD.

ABSENTS : -

Nomination de la secrétaire de séance *: Madame Marie-Françoise DAL GRANDE a été nommée secrétaire de séance.*

I. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DE LA COMMUNE (24/2020)

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le Compte Administratif 2019 de la commune qui fait apparaître les résultats suivants :

Section Investissement :	excédent :	352 312.11 €.
Section Fonctionnement :	excédent :	202 885.54 €.

Monsieur le Maire se retire de la séance afin que les conseillers municipaux puissent procéder au vote.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le C.A. 2019 de la commune.

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Andrée	CARDONA
Virginie	CAZAUX
Jocelyn	CIMBER
Marie-Françoise	DAL GRANDE
Martine	GIULIANI
Rémy	LANSAC
Marina	LASSERRADE
Loïc	MAHE
Jérôme	PACHECO
Jean-Pierre	PAVAN
Yannick	PUERTOLAS
Jacques	RIZZO
Romain	ROUQUETTE
Annie	SUD

II. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT (25/2020)

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le Compte Administratif 2019 du budget annexe lotissement qui fait apparaître les résultats suivants :

Section Investissement : 0 €
Section Fonctionnement : 0 €

Le budget annexe lotissement n'a pas fonctionné en 2019.

Monsieur le Maire se retire de la séance afin que les conseillers municipaux puissent procéder au vote. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le C.A. 2019 du budget annexe lotissement de la commune.

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Andrée	CARDONA
Virginie	CAZAUX
Jocelyn	CIMBER
Marie-Françoise	DAL GRANDE
Martine	GIULIANI
Rémy	LANSAC
Marina	LASSERRADE
Loïc	MAHE
Jérôme	PACHECO
Jean-Pierre	PAVAN
Yannick	PUERTOLAS
Jacques	RIZZO
Romain	ROUQUETTE
Annie	SUD

III. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET COMMUNAL (26/2020)

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

le conseil municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Andrée	CARDONA
Virginie	CAZAUX
Jocelyn	CIMBER
Marie-Françoise	DAL GRANDE
Martine	GIULIANI
Rémy	LANSAC

Marina	LASSERRADE
Loïc	MAHE
Jérôme	PACHECO
Jean-Pierre	PAVAN
Yannick	PUERTOLAS
Jacques	RIZZO
Romain	ROUQUETTE
Annie	SUD

IV. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 « BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT » (27/2020)

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

le conseil municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Nom des votants :

Prénoms	**Noms**
Andrée	CARDONA
Virginie	CAZAUX
Jocelyn	CIMBER
Marie-Françoise	DAL GRANDE
Martine	GIULIANI
Rémy	LANSAC
Marina	LASSERRADE
Loïc	MAHE
Jérôme	PACHECO
Jean-Pierre	PAVAN
Yannick	PUERTOLAS
Jacques	RIZZO
Romain	ROUQUETTE
Annie	SUD

V. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019 (28/2020)

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'affectation du résultat ci-dessous :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
Résultat de fonctionnement A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) **C Résultat à affecter** **= A+B (hors restes à réaliser)** **(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)**		202 885,54 € 95 388,45 € **298 273,99 €**
D Solde d'exécution d'investissement		789 136,76 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)		0,00 €
Besoin de financement F	**=D+E**	**0,00 €**
AFFECTATION = C	**=G+H**	**298 273,99 €**
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		241 380,99 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		56 893,00 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve l'affectation du résultat tel que proposé.

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Andrée	CARDONA
Virginie	CAZAUX
Jocelyn	CIMBER
Marie-Françoise	DAL GRANDE
Martine	GIULIANI
Rémy	LANSAC
Marina	LASSERRADE
Loïc	MAHE
Jérôme	PACHECO
Jean-Pierre	PAVAN
Yannick	PUERTOLAS
Jacques	RIZZO
Romain	ROUQUETTE
Annie	SUD

VI. TAUX DES TAXES LOCALES 2020 (29/2020)

Monsieur le Maire indique qu'il convient de procéder au vote des taux des taxes locales.

Compte tenu de la réforme de la fiscalité directe locale prévue par l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les taux communaux de taxe d'habitation sont gelés en 2020 à hauteur des taux 2019, ce qui conduit les communes à ne pas voter de taux de taxe d'habitation en 2020.

Pour les taxes « foncier bâti » et « foncier non bâti », Monsieur le Maire propose de maintenir les taux de 2019, soit :
Taxe « foncier bâti »: 21.73 %
Taxe « foncier non bâti » : 103.42 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter les taux des taxes pour l'année 2020 tel que proposé.

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Andrée	CARDONA
Virginie	CAZAUX
Jocelyn	CIMBER
Marie-Françoise	DAL GRANDE
Martine	GIULIANI
Rémy	LANSAC
Marina	LASSERRADE
Loïc	MAHE
Jérôme	PACHECO
Jean-Pierre	PAVAN
Yannick	PUERTOLAS
Jacques	RIZZO
Romain	ROUQUETTE
Annie	SUD

Le produit attendu pour cette année est de 497 611 €. Martine GIULIANI demande qui vote les taux de l'interco, car ils ont nettement augmentés et la justification de cette augmentation reste assez abstraite. Monsieur GASQUET lui indique que ces taux sont votés en bureau par l'ensemble des Maires : la taxe « ordures ménagères » a baissé mais les services proposés à la population augmentant, les taux des autres taxes augmentent en parallèle. Loïc MAHE souligne effectivement le manque de communication et de pédagogie de l'Agglo.
A la demande de Jean-Pierre PAVAN, Monsieur GASQUET indique que le taux de la taxe foncière « non bâti » du Muretain Agglo n'est pas intégré dans celui de la commune.

VII. SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE (30/2020)

Monsieur le Maire propose d'inscrire au budget primitif 2020 la somme de 12 000 € à l'article 6574.

Loïc MAHE informe le conseil municipal que l'association du Foyer Rural continue à payer ses salariés. Jean-Pierre PAVAN indique qu'elle aurait pu aussi faire bénéficier ses salariés du chômage partiel. Monsieur GASQUET annonce que les associations peuvent solliciter une aide du Conseil Départemental et du Conseil Régional. Chaque association prend les décisions qui lui convient le mieux au sein de son bureau. Yannick PUERTOLAS souligne le besoin de la section bibliothèque de se former sur le nouveau logiciel. Andrée CARDONA répond que cette demande a déjà été validée en

conseil municipal et qu'une aide financière a été octroyée. Enfin, Marina LASSERRADE rappelle l'annulation de la sortie scolaire dont le transport était financé par la municipalité.

Cette année, vu le contexte particulier du COVID-19, Monsieur le maire propose de ventiler les subventions aux associations en fonction du maintien ou non de leurs activités et manifestations ; Il suggère pour cela d'en délibérer ultérieurement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'inscrire au budget primitif 2020 la somme de 12 000 € à l'article 6574 et de valider les propositions de Monsieur le Maire.

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Andrée	CARDONA
Virginie	CAZAUX
Jocelyn	CIMBER
Marie-Françoise	DAL GRANDE
Martine	GIULIANI
Rémy	LANSAC
Marina	LASSERRADE
Loïc	MAHE
Jérôme	PACHECO
Jean-Pierre	PAVAN
Yannick	PUERTOLAS
Jacques	RIZZO
Romain	ROUQUETTE
Annie	SUD

VIII. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020 DE LA COMMUNE (31/2020)

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le Budget Primitif 2020 de la commune équilibré en recettes et en dépenses à la somme de :

Section Investissement : 1 974 530 €.
Section Fonctionnement : 915 250 €.

Plusieurs banques ont été sollicitées pour un emprunt d'un montant de 500 000 € pour notamment financer l'extension du groupe scolaire mais aussi le futur bâtiment derrière celui-ci. Jean –Pierre PAVAN indique que les taux d'intérêt ont déjà augmentés. Rémy LANSAC demande si cet emprunt impactera plusieurs mandatures. Monsieur le Maire lui indique que les emprunts sont généralement réalisés sur 20 ou 30 ans afin de faire supporter le poids de la dette sur plusieurs générations puisque celles-ci bénéficieront également des infrastructures réalisées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le Budget Primitif 2020

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Andrée	CARDONA
Virginie	CAZAUX
Jocelyn	CIMBER
Marie-Françoise	DAL GRANDE

Martine	GIULIANI
Rémy	LANSAC
Marina	LASSERRADE
Loïc	MAHE
Jérôme	PACHECO
Jean-Pierre	PAVAN
Yannick	PUERTOLAS
Jacques	RIZZO
Romain	ROUQUETTE
Annie	SUD

IX. S.D.E.H.G. : RAPPORT D'ACTIVITE 2019 (32/2020)

Monsieur le Maire donne lecture du rapport d'activité 2019 du Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute Garonne présidé par Pierre IZARD. Il liste les compétences du syndicat et souligne que grâce à celui-ci 80 % du montant des travaux sont pris en charge. La durée d'instruction des dossiers d'environ trois ans reste néanmoins trop longue.

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal à l'unanimité approuve le rapport d'activité 2019 du S.D.E.H.G.

Nom des votants :

Prénoms	**Noms**
Andrée	CARDONA
Virginie	CAZAUX
Jocelyn	CIMBER
Marie-Françoise	DAL GRANDE
Martine	GIULIANI
Rémy	LANSAC
Marina	LASSERRADE
Loïc	MAHE
Jérôme	PACHECO
Jean-Pierre	PAVAN
Yannick	PUERTOLAS
Jacques	RIZZO
Romain	ROUQUETTE
Annie	SUD

X. REGIME INDEMNITAIRE DES ELUS (33/2020)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la loi n° 2000-295 du 5 avril 2000 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux, a fixé le dispositif applicable aux indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux.

Les indemnités de fonction des élus locaux sont calculées en application de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de fixer le montant des indemnités de fonction de la façon suivante : pour le Maire : 43.00 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale et pour les adjoints : 16.5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale.

Le montant des sommes nécessaires sera inscrit durant toute la durée du mandat sur les BP communaux à l'article 6531. Il propose que le versement de ces indemnités soit effectif à la date d'élection du Maire et des adjoints, soit le 23 mai 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal entérine cette proposition à l'unanimité.

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Andrée	CARDONA
Virginie	CAZAUX
Jocelyn	CIMBER
Marie-Françoise	DAL GRANDE
Martine	GIULIANI
Rémy	LANSAC
Marina	LASSERRADE
Loïc	MAHE
Jérôme	PACHECO
Jean-Pierre	PAVAN
Yannick	PUERTOLAS
Jacques	RIZZO
Romain	ROUQUETTE
Annie	SUD

XI. ACTUALISATION DES STATUTS DU MURETAIN AGGLO AU 1ER JANVIER 2020 (34/2020)

Monsieur le Maire fait état de la délibération du 23 janvier 2020, n° 2020.018, de la communauté d'agglomération « Le Muretain Agglo » votant la mise à jour des compétences.

Il donne lecture de cette délibération et des statuts correspondants sur lesquels les conseils municipaux des communes membres doivent se prononcer en application de l'article L5211-20 du CGCT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la délibération de la communauté d'agglomération « Le Muretain Agglo » du 23 janvier 2020, n°2020.018 et les nouveaux statuts correspondants.

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Andrée	CARDONA
Virginie	CAZAUX
Jocelyn	CIMBER
Marie-Françoise	DAL GRANDE
Martine	GIULIANI
Rémy	LANSAC
Marina	LASSERRADE
Loïc	MAHE
Jérôme	PACHECO
Jean-Pierre	PAVAN
Yannick	PUERTOLAS
Jacques	RIZZO

Romain	ROUQUETTE
Annie	SUD

XII. CENTRE DE GESTION : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE RETRAITE (35/2020)

La précédente convention d'adhésion au service retraite a pris fin le 31 décembre 2019. Aussi, le Centre de Gestion propose le renouvellement de la convention d'adhésion pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2020.

Monsieur le Maire propose d'adhérer au service retraite pour la réalisation des dossiers.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler l'adhésion au service retraite du centre de gestion pour la réalisation des dossiers.

Nom des votants :

Prénoms	**Noms**
Andrée	CARDONA
Virginie	CAZAUX
Jocelyn	CIMBER
Marie-Françoise	DAL GRANDE
Martine	GIULIANI
Rémy	LANSAC
Marina	LASSERRADE
Loïc	MAHE
Jérôme	PACHECO
Jean-Pierre	PAVAN
Yannick	PUERTOLAS
Jacques	RIZZO
Romain	ROUQUETTE
Annie	SUD

XIII. FETE LOCALE ET OCCUPATIONS DES SALLES (36/2020)

Vu le contexte du COVID-19 et afin d'en protéger les administrés et les personnes extérieures de la commune, Monsieur le Maire suggère :

- Etant donné les attroupements inévitables qui vont se créer, l'impossibilité de porter le masque à la buvette et lors du repas et la responsabilité du Maire et du conseil municipal qui sera engagée en cas de problème, d'annuler la fête locale qui se tient habituellement le 3ème week-end de septembre. En effet, il est nécessaire de prendre une décision au plus tôt afin de prévenir le Comité des fêtes ainsi que les forains.
- D'interdire l'occupation des salles communales pour la location et pour l'occupation des associations pour leurs activités. Les associations pourront maintenir leurs activités à l'extérieur.

Loïc MAHE signale que le syndicat des forains peut faire pression pour que les fêtes locales soient maintenues.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'annuler la fête du village pour 2020 et d'interdire les occupations de salles communales jusqu'à nouvel ordre.

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Andrée	CARDONA
Virginie	CAZAUX
Jocelyn	CIMBER
Marie-Françoise	DAL GRANDE
Martine	GIULIANI
Rémy	LANSAC
Marina	LASSERRADE
Loïc	MAHE
Jérôme	PACHECO
Jean-Pierre	PAVAN
Yannick	PUERTOLAS
Jacques	RIZZO
Romain	ROUQUETTE
Annie	SUD

XIV. QUESTIONS DIVERSES

1 – Un dossier sera déposé pour solliciter la DETR 2021 afin d'aider la commune au financement de l'acquisition de la parcelle sise derrière la salle des fêtes.

2 – Circulation sur l'espace piétonnier entre la mairie et le groupe scolaire : Virginie CAZAUX signale que des adolescents bousculent des enfants qui circulent sur cet espace et les contraignent à changer d'itinéraire. Monsieur le Maire indique qu'un arrêté sera pris prochainement afin d'interdire toutes circulations motorisées sur cet espace.

3 – Décharge chemin du Lanot : Marina LASSERRADE y signale une décharge sauvage. Monsieur le Maire indique qu'effectivement il est très difficile de gérer ce type d'incivilité car il est quasiment impossible d'en retrouver les auteurs. Rémy LANSAC demande si une barrière peut être installée. Cela est impossible : les barrières sont cassées et il s'agit d'un chemin communal que l'on ne peut pas fermé.

4 – Déchets verts : Remy LANSAC demande confirmation de l'existence d'un espace déchets verts dédié à la mairie et aux administrés. Monsieur le Maire indique que les déchets verts sont destinés aux déchetteries en s'y rendant directement ou en faisant appel aux bennes déchets verts que l'on peut louer auprès du service environnement du Muretain Agglo.

Marie-Françoise DALGRANDE demande s'il est possible de faire un rappel de la règlementation concernant les horaires de tonte.

Yannick PUERTOLAS suggère la possibilité de mettre en place un ramassage des déchets verts. Monsieur le Maire indique que sur notre commune rurale ce n'est pas envisageable. D'autres solutions déjà évoquées sont mises à disposition des administrés.

5 – Journal communal : Loïc MAHE indique la nécessité de programmer l'édition du prochain journal communal. Monsieur le Maire sollicite les conseillers municipaux pour participer à son élaboration afin de pouvoir le diffuser avant cet été : Yannick PUERTOLAS propose sa participation. L'aide de Marc COLMANT ainsi que celle de Marion NAHON a aussi été enregistrée.

6 – Marché de plein vent : Marina LASSERRADE trouve les prix excessifs sur certains étals. Monsieur le Maire souligne la difficulté rencontrée par la municipalité à trouver des producteurs. Il est proposé de contacter un fournisseur de légumes bio installé sur la commune de SEYSSES. D'autre part il est demandé si la municipalité peut contraindre les commerçants à porter des masques.

7 – Collège de Seysses : Martine GIULIANI interroge sur l'état d'avancement de ce projet.
L'ouverture est programmée pour 2022. Le terrain a été acheté à côté de la gendarmerie. La commune va certainement demander son rattachement à celui-ci.

8 – Election à l'agglomération du Muretain : Loïc MAHE demande si l'on connait la date des élections. Monsieur le Maire répond par la négative.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 48.

Tableau des signataires :

Noms	Prénoms	Signatures
GASQUET	Etienne	
CARDONA	Andrée	
CAZAUX	Virginie	
CIMBER	Jocelyn	
DAL GRANDE	Marie-Françoise	
GIULIANI	Martine	
LANSAC	Rémy	
LASSERRADE	Marina	
MAHE	Loïc	
PACHECO	Jérôme	
PAVAN	Jean-Pierre	
PUERTOLAS	Yannick	
RIZZO	Jacques	
ROUQUETTE	Romain	
SUD	Annie	